

## CONSEIL PORTUAIRE de GUJAN-MESTRAS

Réunion du jeudi 27 novembre 2025

La réunion du Conseil Portuaire de Gujan-Mestras s'est tenue le 27 novembre 2025 à 14h30 à la Maison des Associations de Gujan-Mestras, sous la présidence de Monsieur Jean GALAND.

	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>PRESENTS</b>	Jean GALAND Ludovic DUCOURAU Jessy MEGE Sylvie CARCAUZON Léa DESTRIAN	Kevin LANGLADE Pascal SIREROL
<b>EXCUSE(E)S</b>	Vincent CURSAN Michel DUVIGNAC Laurent RAMBLA	Jean-François BOUDIGUE

### **AUTRES PARTICIPANTS**

Cyril CLEMENT - Directeur du SMPBA  
 Thierry DAVID - SMPBA  
 Matthieu CABAUSSSEL - CRCAA  
 Roland BERTHOMIEU - DDTM  
 Fanch CLAVERIE - DDPP  
 Florian PAULIN - DDPP  
 Aurélie LECANU - SIBA  
 Delphine MARTINS – PNMB  
 Cédric PAIN - CD33  
 Thomas MARECAUT - SMPBA  
 Sébastien CONDOM - Ostréiculteur

### **Excusé(e)s :**

Laurent REVOLAT – UPNBA  
 Sabine JEANDENAND - SIBA  
 Delphine CATHALA - DDTM  
 Philippe SALVAGNAC - DDPP  
 Olivier LABAN - CRCAA  
 Franck MAZEAS - PNMB  
 David LAMOUROUS - CDPMEM33

Monsieur Ludovic DUCOURAU accueille et remercie l'ensemble des personnes présentes au nom de Madame le Maire de Gujan-Mestras. Il excuse Monsieur DUVIGNAC mais ses questions seront bien évidemment évoquées.

Monsieur Jean GALAND souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Portuaire et salue particulièrement la présence de M. Cédric PAIN, Conseiller Départemental du canton de Gujan-Mestras.

Après un tour de table de présentation, il annonce l'ordre du jour en précisant que cette assemblée permet une vision globale de l'actualité des ports gérés par le SMPBA.

La parole est donnée à Monsieur Cyril CLEMENT qui remercie les personnes présentes et excuse celles n'ayant pu être disponibles pour cette réunion. Il commence ensuite la présentation de l'ordre du jour.

## **I. Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon**

Ce premier point évoque l'actualité du SMPBA, en termes de réorganisation suite à l'incendie du siège le 31 décembre 2024 et notamment l'instruction d'un appel à concours en vue de sa reconstruction et de son adaptation aux besoins de regroupement des services administratifs du Syndicat Mixte.

Un point Ressources Humaines est également fait sur les mouvements de personnel : nouvelles arrivées, départs et recrutements en cours. Le nouvel organigramme est d'ailleurs présenté à l'assemblée.

Il est ensuite fait part des actualités et des chiffres représentatifs du fonctionnement général du SMPBA, en termes de domanialité, de police portuaire, de communication et de réunions de travail collaboratives avec les différentes entités partenaires :

Démarches et instructions en cours pour l'acquisition de terrains à Biganos et Lanton, dossier environnemental du port à sec à La Teste de Buch, expérimentation du passage d'un navire du SMPBA en mode hybride avec assistance électrique (mancœuvrabilité, ancre virtuelle, respect environnemental,...) et consultation pour des études techniques, environnementales et de faisabilité dans la perspective d'envisager la conception et la construction d'un navire pour l'entretien de la navigabilité dans les ports et les chenaux.

Sur ce dernier point important, les échanges qui ont eu lieu le matin même lors du Conseil Portuaire de La Teste de Buch, précisant la position de chacune des institutions représentées, sont évoqués :

- « *Le SMPBA annonce l'envoi d'un courrier à destination des filières professionnelles afin de recueillir leur avis sur cette démarche, avec à ce jour un retour favorable de l'UPNBA. Il est rappelé que cette démarche vise à engager des discussions, faire un état des analyses et études afin de définir des méthodes pertinentes pour l'entretien de navigabilité dans les ports et chenaux. Des résultats satisfaisants ont été constatés après l'expérimentation avec le SIBA sur le port de Biganos. Il précise également que, depuis sa création en 2017, 10 M€ ont déjà été investi pour le dragage des ports dont il a la gestion. L'appel d'offres afférent à cette démarche pourrait toutefois être classé sans suite et sans consultation selon le retour des professionnels.*
- *Le SIBA s'investit, en lien avec le Parc Naturel Marin, pour acquérir des expériences et des techniques d'entretien à l'échelle du Bassin, puis avec le SMPBA pour la pratique du Jetting dans les ports et chenaux, qui semble être efficiente sur certaines périodes. Les techniques de dragage et de Jetting ne s'opposent pas mais se complètent, avec une grande prudence et une attention particulière sur les conséquences de la turbidité et des dépôts de sédiments. Le Jetting ne remplace en aucun cas le dragage. La capacité de stockage des sédiments est quant à elle en augmentation avec la création de l'UGS de Césarée mais il y a une prise de conscience des entreprises de Travaux Publics pour l'utilisation des sédiments dans les matériaux utilisés.*
- *L'UPNBA émet un avis favorable au regard du coût conséquent des dragages et de la revalorisation. Il regrette l'impossibilité d'un clapage en mer comme à La Rochelle. L'espacement des dragages permettrait en outre de dégager des budgets pour des investissements nécessaires dans les infrastructures existantes. Il sollicite une étude minutieuse prenant en compte tous les tenants et aboutissants afin d'en déterminer la juste pertinence. Il mentionne le besoin éminent du dragage du port de La Barbotière car les professionnels ostréicoles viennent actuellement s'amarrer aux pontons UPNBA afin de gagner du temps de sortie. Des discussions sont nécessaires car il faut avancer, voir ce qui est réalisable et savoir si le projet aboutira ou pas.*
- *Le CRCAA n'est pas particulièrement favorable car plusieurs questions existent au regard du soulèvement et du dépôt des sédiments, avec un déplacement du problème de l'envasement. Il constate une difficulté de coordination entre le SIBA et le SMPBA sur deux démarches distinctes d'investissements pour deux navires différents. Il se pose la question sur cet investissement qui devrait plutôt être fléché vers des infrastructures professionnelles qui en ont besoin. Il sollicite donc une continuité et homogénéité de prise en compte des besoins entre les chenaux, les ports et le Bassin.*
- *Les professionnels présents sont d'accord sur le principe mais demandent une vigilance particulière sur la technique utilisée et les conséquences possibles sur la qualité de l'eau du Bassin, par crainte d'une incidence sur la sécurité sanitaire. Beaucoup de pertes sont actuellement constatées sur la production ostréicole. Il est également rappelé que les professionnels adoptent déjà ce principe d'entretien de navigabilité avec leurs navires afin de désensabler l'accès à leur AOT. »*

Monsieur Jean GALAND conclut sur ce sujet en précisant que des réflexions vont avoir lieu avec les professionnels et les institutions afin de définir si le Syndicat Mixte poursuit ou non ce projet et de savoir quand et comment le cas échéant.

Sur les périmètres du SMPBA, il est constaté une baisse d'activité sur le plan d'eau (-75 contrats au global) et qui permet désormais de répondre favorablement à toute demande de corps-morts. Sur le domaine terrestre, la baisse est liée essentiellement à des regroupements d'AOT. Une baisse est également ressentie pour les inscriptions sur les listes d'attente, tous ports confondus. Il est remarqué beaucoup de ventes d'entreprises ostréicoles ainsi qu'un abandon au port de Rocher sans reprise d'activité.

Il est précisé qu'une réflexion a été engagée cet été à l'initiative du SMPBA, en lien avec les professionnels du nautisme et de l'ostréiculture, pour évoquer la part variable de la redevance pour les entreprises à vocation commerciale, sans qu'aucune décision n'ait bien évidemment été actée. La redevance, actuellement à 1,35% du Chiffre d'Affaires H.T., ne bougera pas en 2026. Cette réflexion partagée sera menée dans l'esprit d'un accord « gagnant-gagnant », étant donné que les redevances contribuent directement aux travaux réalisés sur les ports.

Dans le cadre de l'appel à projet pour accélérer la cession de droits réels à des entreprises nautiques sur le Pôle Nautique à La Teste, le Président du SMPBA précise qu'actuellement beaucoup de cellules du Pôle nautique sont toujours vides à cause des prix exorbitants pratiqués pour l'achat de celles-ci. Cet appel à projet permettra peut-être d'y apporter des solutions raisonnables, malgré un contexte juridique difficile.

Le bilan sur l'activité de la Police Portuaire met en exergue 177 procès-Verbaux pour non-respect de la réglementation, 172 courriers de mise en demeure, 158 occupations sans droit ni titre dont 47 sur Gujan-Mestras, 40 injonctions et quelques procédures en cours au Tribunal Administratif.

La consultation pour la sécurité des ports lors des fêtes de fin d'année est en cours d'analyse, pour une surveillance du 19 au 31 décembre de 22h à 6h, beaucoup d'entreprises ont présenté une candidature. Monsieur Kevin LANGLADE souhaite faire remonter la volonté des professionnels à voir avancer d'une journée les dates de prestation, soit du 18 au 30 décembre. Ce point sera intégré pour 2026. Les ports de Meyran Ouest - Est, Larros Est, Canal et La Barbotière sont concernés.

En 2025, 29 attributions de places sur les ports de Gujan-Mestras ont été réalisées sur liste d'attente, 213 personnes sont actuellement inscrites. La durée d'attente se réduit à 12 ans pour obtenir une place sur un port gujanais.

49 changements d'AOT terrestre depuis le dernier Conseil Portuaire, sur un total de 525.

Cette année, il y a eu 77 demandes de manifestations sur l'ensemble des ports, dont 39 sur Gujan-Mestras, essentiellement sur la place du Pointon.

Un point est présenté sur l'activité du port à sec à La Teste de Buch avec une forte activité dès le mois d'avril. Son intérêt est mis en exergue pour la facilité de sortie et l'abandon de l'antifouling. Le dossier environnemental du projet de port à sec de La Teste est en cours d'instruction avec le passage au PNMB le 1er octobre et début de la consultation publique depuis le 27 octobre. Des réunions publiques sont organisées le 5 novembre 2025 et le 14 janvier 2026. Les offres pour la couverture de l'aire de carénage sont en cours d'analyse.

## **II. Budget 2025 en cours**

Un point est fait sur la situation budgétaire, en termes de recettes et de subventions perçues ou en cours d'instruction puis sur la station d'avitaillement de Fontainevieille, pour laquelle est annoncé la programmation d'un nettoyage en 2026.

En termes de recettes, le montant des redevances à la date du présent conseil est de 2 997 038 € et la dotation de transfert de charges du Département de la gironde a été perçue tardivement en octobre pour 1,8 M€. Il est rappelé que cette dotation est réglementaire et fixe, qu'elle constitue une charge obligatoire pour le Département dans le cadre du transfert de charges à la création du SMPBA.

Dans le cadre des contraintes budgétaires actuelles, le Président du SMPBA annonce à partir de 2026 la perte de la dotation de transfert de charges « facultative » liée à l'investissement, versée habituellement par le Département depuis 2017, représentant un montant de 250 k€.

Le SIBA quant à lui a bénéficié d'une subvention de la Région d'1 M€ pour la création de l'Unité de Gestion des Sédiments de Césarée, permettant ainsi de réduire considérablement la participation financière du SMPBA.

Les emprunts contribuent toujours une charge importante à hauteur d'1M€, dont les emprunts historiques du Département et des communes ainsi que les deux grosses opérations à Ostréa Edulis à Gujan-Mestras et au Bétey à Andernos-les-Bains.

La capacité financière en travaux et dragages du Syndicat Mixte pour 2026 est d'environ 2,5 M€, encore faible au regard des travaux qu'il reste à réaliser sur les 16 ports dont il a la gestion.

Le Syndicat Mixte poursuit ses recherches de subventions auprès de différents organismes et administrations pour la réalisation de projets comme la mise en place de corps-morts innovants dans le cadre des renouvellements des zones de mouillages sur Andernos-les-Bains et Lanton et la construction du port à sec à La Teste de Buch ...

Les pistes d'évolution sont notamment une meilleure valorisation du Domaine Public, la maîtrise des subventions allouées aux associations (les dernières sont en cours de règlement) et une participation financière de ces dernières lors de manifestations « lucratives ».

Une présentation des budgets de fonctionnement et d'investissement est faite à l'assemblée avec une attention particulière sur les montants engagés en matière d'entretien-maintenance et d'investissement. En effet, le pourcentage de 98% du budget engagé montre que le Syndicat Mixte est dans une politique opérationnelle et que l'ensemble des ressources financières est utilisé.

### **III. Tarification 2024 et 2025**

Après en avoir évoqué les grandes lignes, M. Cyril CLEMENT présente les différentes redevances perçues en 2025 à l'échelle de tout le périmètre puis plus particulièrement concernant les ports de Gujan-Mestras, 1<sup>re</sup> commune en termes de ressources.

Le nombre d'AOT attribuées sur Gujan-Mestras en 2025 est de 330 pour le plan d'eau, 36 pour les places de passage, 58 sur liste d'attente et 500 AOT terrestres, représentant un montant total des redevances au 15 septembre de 624 k€ H.T., montant réellement perçu par le SMPBA.

Les principales propositions de modifications de la tarification 2026 sont présentées aux membres du Conseil Portuaire, dont notamment :

- L'augmentation moyenne de 3% sur les linéaires du plan d'eau ;
- Les revalorisations liées au passage en catégorie supérieure pour les aménagements réalisés au Bétey et au ponton patrimoine de Larros ;
- La « linéarisation » des passages à la nuitée dans les ports et aux mouillages ;
- Les AOT « retraité patrimonial » sont contenues (1,15€ / 2,35€ / 3€) pour 2026. Si les montants proposés ne feront pas débat pour l'année 2026, Le SMPBA sera bien évidemment attentif à ces lignes à l'avenir.
- Les redevances afférentes aux infrastructures d'eau de mer ne subiront pas d'augmentation en 2026 sur Andernos-les-Bains. Il est d'ailleurs constaté une bonne attention des professionnels pour limiter les consommations, avec notamment un stockage de l'eau plus longtemps et un investissement dans des équipements individuels.
- Revalorisation de la place au port à sec de 10€/m. Même si cette hausse paraît plus importante que celle du plan d'eau, elle vise à coller à la réalité des coûts et le montant au mètre de navire reste peu élevé par rapport à ce qui est pratiqué ailleurs, notamment à Arcachon ou sur la côte atlantique.
- Plusieurs légères revalorisations sont présentées à l'assemblée, liées à l'occupation du domaine terrestre.

Le Président du SMPBA relève la conjoncture économique difficile et précise que le Syndicat devra de plus en plus compter sur ses propres ressources. Le CRCAA réitère sa demande de gel total des redevances en 2026 et qu'aucune augmentation tarifaire ne soit appliquée pour les professionnels de l'ostéiculture. Il est rappelé que si le montant des redevances est gelé, cela aura un impact sur la priorisation des investissements à engager. Des discussions seront donc à venir et les élus devront statuer sur cette sollicitation.

Il est rappelé la prise en compte de la demande des ostréiculteurs de mensualiser le paiement des redevances, actuellement un étalement sur 6 mois est accordé. Le Syndicat Mixte va envoyer un courrier au Service de Gestion Comptable de Belin-Beliet afin d'envisager la faisabilité.

Après avoir été présentée lors des Conseils Portuaires des six communes, cette tarification sera soumise au vote du Conseil Syndical de décembre 2025.

#### **IV. Travaux**

**Depuis le transfert de gestion au SMPBA en 2017, 10.7 M€ ont été investis sur les ports de Gujan-Mestras.**

##### Les travaux terminés ou en cours :

- La réalisation et l'aménagement du quai de la digue ouest au port de Larros : Ponton patrimoine, 1ère phase pour 700 k€.
- Le dragage du port de Larros : 170 k€.
- Désamiantage, déconstruction et démantèlement de la friche « CODIMER » : 315 k€. Le SMPBA a pris en compte la demande du CRCAA pour utiliser les déchets coquillers dans le cadre de la renaturation du site et relance par ailleurs les recherches de valorisation de ces déchets dans un contexte toutefois difficile sur le volet environnemental.
- A La Teste mais intéressant les professionnels de Gujan-Mestras : la création d'une zone technique et d'une aire de carénage au Pôle nautique pour 500 k€ avec une partie couverte à venir d'un montant de 180k€. Echéance adaptable en fonction des professionnels du nautisme.

##### Les travaux à venir :

- Phases 2 et 3 de l'opération d'aménagement des quais de la digue Ouest à Larros : 600 k€.
- Réhabilitation d'un quai ostréicole au port de Canal : 150 k€ ;
- La création d'un quai professionnel sur la totalité du linéaire et d'une cale de mise à l'eau à Meyran Ouest : 1.9 M €.

Il est rappelé la difficulté d'intervenir sur l'ensemble des besoins tels que les infrastructures, les malines ou les voiries au regard des finances disponibles.

##### L'entretien et la maintenance :

Pour l'entretien et la maintenance sur les ports de Gujan-Mestras, 93 demandes ont été recensées, 61 sont actuellement terminées et 32 sont toujours en cours pour un total d'investissement de 57 k€ TTC, dont 16 k€ sur les malines.

Achat grilles caillebotis ;  
Remplacement lève palette Meyran ouest ;  
Crosses et échelles AOT Larros Est, Canal Ouest ;  
Hydrocurages sanitaires ;  
Reprise aire de retournement Larros et Gujan, tranchée patrimoine Larros ;  
Maintenance préventive et curative sur moyens de levage ;  
Campagne nids de poules (Régie) ;  
Fourniture de matériels pour réparation brise lame à Canal.

Maline au port de La Barbotière : ajout d'une poire, pelle, pompe remplissage ;  
Maline au port de Meyran : maintenance, remplacement d'un capteur et anodes ;  
Diverses interventions sur les malines des ports de La Barbotière, Meyran et Canal.

#### **V. Dragage**

Le SMPBA et le SIBA sont bien conscients de la nécessité de draguer le port de La Barbotière. Des relevés de bathymétrie sont régulièrement réalisés et mettent en avant cette constatation. Une nouvelle programmation sera étudiée lors du renouvellement de la convention de partenariat entre le SMPBA et le SIBA à la fin de l'année 2026. La profession ostréicole est invitée à se prononcer sur la priorisation à venir.

Les élus de la commune rappellent la nécessité d'une chasse d'eau.

Le retrait du tuyau se fera en fonction des plannings de dragages, du coût et de la capacité de stockage.

## **VI. Questions diverses**

Les professionnels qui souhaitent réaménager leurs quais sont invités à le faire de manière modérée dans l'hypothèse où une opération globale serait planifiée. Dans ce cas de figure, le gestionnaire n'est pas responsable des aménagements réalisés. Une priorisation est donc nécessaire en concertation avec le CRCAA.

Une vigilance particulière est demandée sur les situations de précarité rencontrées par les professionnels de l'ostréiculture et des fermetures éventuelles à venir.

### **Calendrier**

- La prochaine commission d'attribution d'AOT aux pontons patrimoines aura lieu le 3 décembre à la capitainerie de Larros.
  - Le prochain CT-AOT aura lieu le mardi 13 janvier 2026, parallèlement à la commission de cultures marines, selon les dossiers de candidature présentés.
  - Le prochain Conseil Syndical du SMPBA se déroulera le 17 décembre, à Lanton.
- 

L'ordre du jour étant épousé, M. Jean GALAND remercie l'ensemble des participants pour leur présence, mentionne que le Syndicat Mixte a bien pris en compte toutes les remarques permettant des clarifications et des précisions sur les différents sujets, la séance est levée à 16h00.

Le Président du Syndicat Mixte  
des Ports du Bassin d'Arcachon

  
Jean GALAND